

# Rapport de Transparence 2024



ECOVIS IFG Audit S.A., 44 rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, Luxembourg Phone: +352 2776 2529 Bank account: POST Finance BIC-/SWIFT-Code: CCPLLUU IBAN: LU86 1111 7040 2091 0000 E-Mail: team@ecovis-audit.lu Management: Yamalian Arnaud VAT-ID Number: LU28181137 Headquarter: Luxembourg City Registered in Luxembourg: RCS B202014

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 90 countries around the globe.

ECOVIS International is a Swiss association. Each member firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity. ECOVIS IFG Audit S.A. is a member firm of ECOVIS International.



## AVANT-PROPOS

*J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport de Transparence 2024 d'Ecovis IFG Audit S.A., un Cabinet d'audit basé à Luxembourg et membre du réseau mondial Ecovis International.*

*Le nom Ecovis, combinaison des termes économie et vision, exprime à la fois son caractère international et son orientation vers l'avenir et la croissance. Présent dans plus de 90 pays et comptant près de 16 000 professionnels, Ecovis International excelle dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, de la comptabilité et des services de conseil juridique.*

*En tant que Réviseur d'entreprises agréé et Administrateur d'Ecovis IFG Audit S.A. au Luxembourg, je tiens à souligner notre engagement à offrir des services de la plus haute qualité dans les domaines du contrôle légal et du contrôle contractuel des comptes des entreprises et des organismes, ainsi que pour toutes les autres missions qui nous sont confiées par la loi.*

*Grâce à notre longue expérience et à notre expertise, notre équipe qualifiée fournit un soutien exhaustif, répondant aux normes les plus élevées de transparence, de qualité et de conformité réglementaire.*

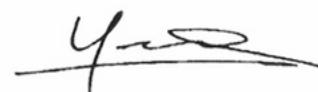
*Chez Ecovis IFG Audit, nous croyons fermement que les professions de l'audit occupent une place cruciale dans la promotion de la transparence et dans le maintien de la confiance sur les marchés.*

*Nous sommes ravis de vous présenter le Rapport de Transparence 2024, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Élaboré en stricte conformité avec l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014, ce rapport témoigne de notre engagement envers la transparence et l'intégrité.*

*Au nom d'Ecovis IFG Audit S.A., je vous remercie de votre attention. Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter notre site à l'adresse <https://www.ecovis.com/luxembourg>.*

Luxembourg, le 28 avril 2025

*Cordialement,*



**Arnaud Yamalian**

Réviseur d'Entreprises Agréé,  
Administrateur délégué  
Ecovis IFG Audit S.A.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>04</b>	Description de la structure juridique et du capital <i>Dénomination</i> <i>Historique</i> <i>Registre de Commerce et des Sociétés</i>
<b>05</b>	Présentation du réseau international
<b>06</b>	Gestion
<b>07</b>	Nos contrôleurs légaux des comptes
<b>08</b>	Système interne de contrôle et de gestion de la qualité <i>Responsabilités de leadership en matière de qualité au sein de la société</i> <i>Règles éthiques</i> <i>Indépendance</i> <i>Acceptation et maintien des relations clients</i> <i>Performance de la mission</i> <i>Monitoring</i> <i>Ressources technologiques</i>
<b>11</b>	Contrôle de qualité externe
<b>11</b>	Mandats
<b>11</b>	Politique en matière d'indépendance
<b>12</b>	Formation permanente
<b>13</b>	Informations financières
<b>14</b>	Base de rémunération des actionnaires
<b>14</b>	Déclarations de l'organe d'Administration
<b>14</b>	Actualisation
<b>15</b>	Contact

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE ET DU CAPITAL

### Dénomination

Ecovis IFG Audit S.A. (ci-après le « Cabinet d’audit »).

### Historique

Le Cabinet d’audit a été constitué par devant Maitre Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 janvier 2015, sous la forme d’une Société Anonyme de droit luxembourgeois et sous le nom de IFG Audit S.A.

Le 13 décembre 2017, le Cabinet d’audit a pris le nom de Ecovis IFG Audit S.A.

### Registre de Commerce et des Sociétés

- *Matricule fiscal*

Le Cabinet d’audit est immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, Sous le numéro 202.014. Il porte le matricule fiscal numéro 2015221708199.

- *Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)*

Le Cabinet d’audit est enregistré auprès de la CSSF sous le numéro 160 depuis le 29 janvier 2018.

- *Institut des Réviseurs d’entreprises du Luxembourg (IRE)*

Le Cabinet d’audit est inscrit auprès de l’IRE du Luxembourg.

- *Capital social et actionnariat*

Le capital social du Cabinet d’audit s’élève à 31.000 EUR dont 60 % sont détenus par Arnaud Yamalian et 40 % par la société ACE Alpha Conseil et Expertise S.à r.l.

- *Siege social*

44, rue de Wiltz,  
L-2734 Luxembourg.

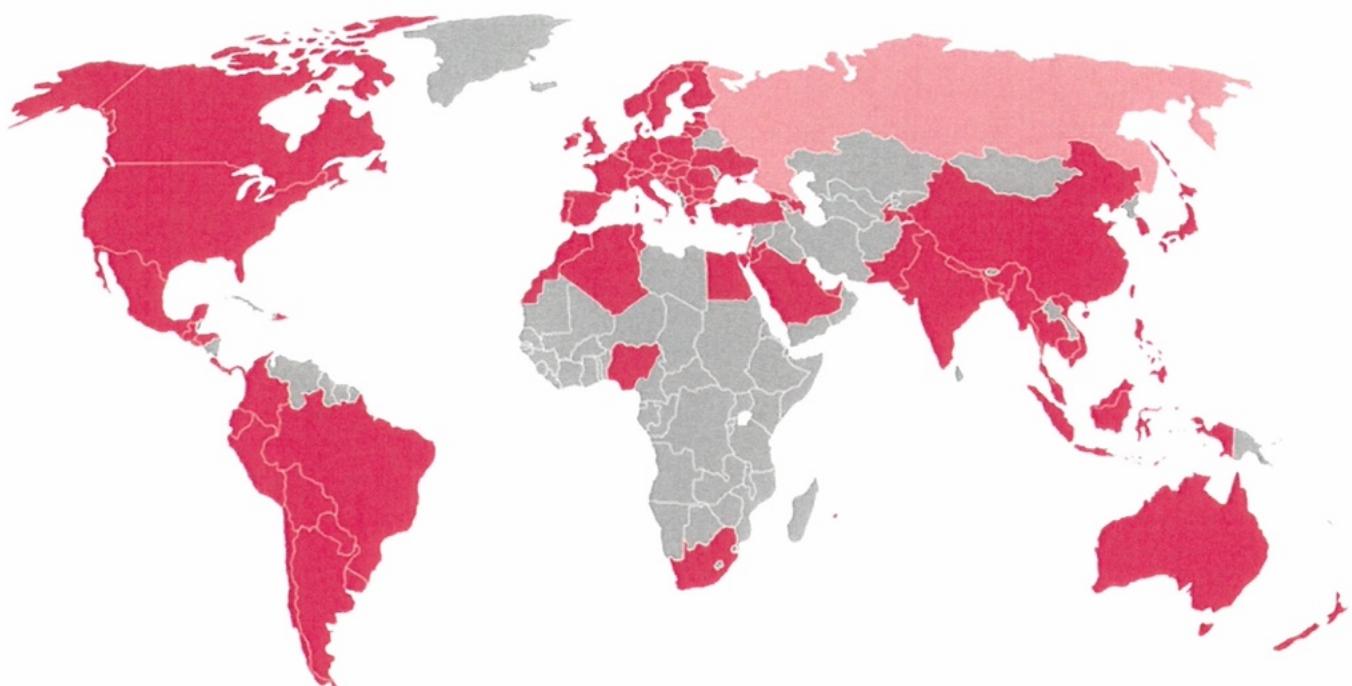
- *Données de contact*

Tel. : +352 27 76 25 29

E-mail: [email@ecovis-audit.lu](mailto:email@ecovis-audit.lu)

Site internet: <https://www.ecovis.com/luxembourg>

## PRÉSENTATION DU RÉSEAU INTERNATIONAL



**90 pays et 16 000 personnes dans le monde**

Ecovis IFG Audit S.A. est membre du réseau mondial Ecovis International (*ci-après Ecovis*).

Ecovis est une société de conseil internationale de premier plan qui emploie près de 16 000 personnes dans plus de 90 pays. Son activité de conseil et ses compétences principales se situent dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité, de l'audit et du conseil juridique.

La force particulière d'Ecovis réside dans la combinaison de conseils personnalisés au niveau local avec l'expertise générale d'un réseau international et interdisciplinaire de professionnels. Chaque bureau Ecovis peut compter sur des spécialistes qualifiés dans les back-offices ainsi que sur le savoir-faire industriel ou national spécifique de tous les experts Ecovis dans le monde. Cette expertise diversifiée permet aux clients de bénéficier d'un soutien efficace, en particulier dans le domaine des transactions et des investissements internationaux – depuis la préparation dans le pays d'origine du client jusqu'à l'assistance dans le pays cible.

Dans ses activités de conseil, Ecovis se concentre principalement sur les entreprises de taille moyenne. Tant au niveau national qu'international, son concept de guichet unique garantit un soutien complet dans les domaines juridique, fiscal, managérial et administratif.

Le nom Ecovis, combinaison des termes économie et vision, exprime à la fois son caractère international et son orientation vers l'avenir et la croissance.

Pour plus d'informations sur le réseau Ecovis, veuillez consulter son site web  
<https://www.ecovis.com/global/>

## GESTION

Le Cabinet d'audit est géré par :

**Arnaud Yamalian**, Réviseur d'entreprises agréé, Administrateur, enregistré auprès de la CSSF sous le numéro 104715 ;

**Bruno Chudeau**, Réviseur d'entreprises agréé, Administrateur, enregistré auprès de la CSSF sous le numéro 122337.

## NOS CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Notre Cabinet d'audit ECOVIS IFG Audit S.A. est membre du réseau ECOVIS INTERNATIONAL, mais reste indépendant sur le plan capitalistique.

### Nos contrôleurs légaux des comptes :

*Arnaud Yamalian*

*Bruno Chudeau*

Aucun autre membre du réseau ECOVIS INTERNATIONAL n'a été impliqué dans le contrôle des comptes de l'EIP en 2024.

### Pays dans lesquels les contrôleurs légaux des comptes interviennent à titre individuel:

*Luxembourg (siège social du Cabinet d'audit)*

*France*

### Services :

#### *Audit externe:*

- *Audits statutaires (légaux, contractuels)*
- *Apports en nature*
- *Fusion, scission*
- *Acompte sur dividende*
- *Transfert de sociétés*
- *Transformation de la forme sociale d'une société*
- *Ventilation financière*

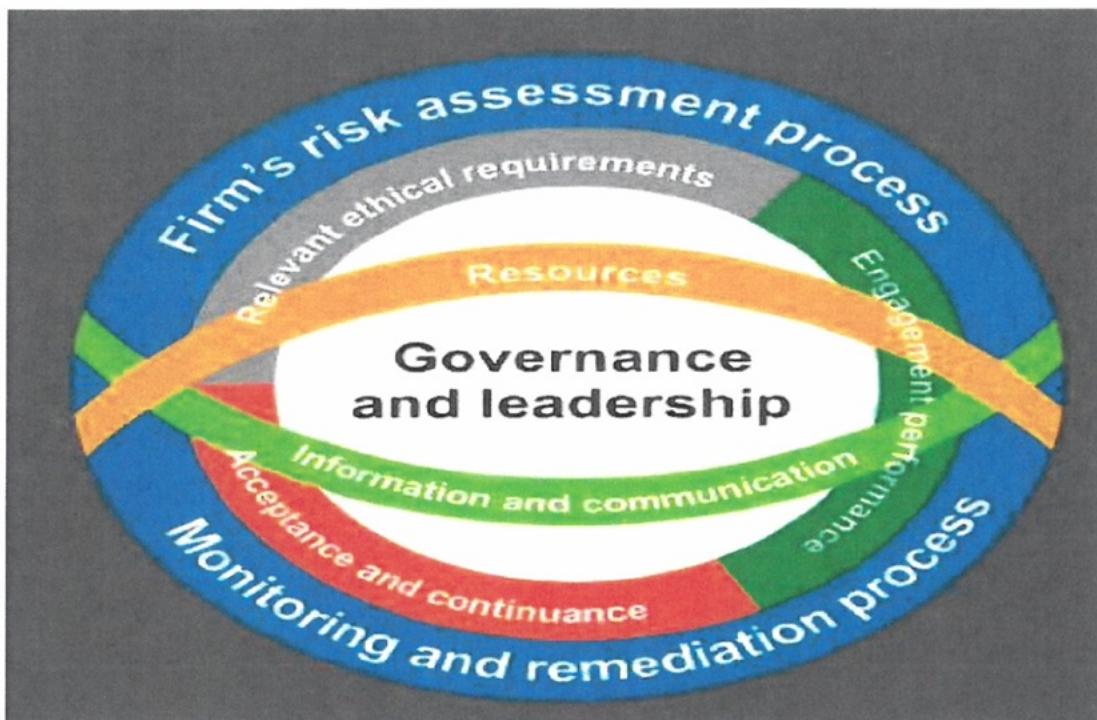
#### *Audit interne :*

- *Missions d'audit interne*
- *Assistance à l'auditeur interne*

#### *Autres missions :*

- *Liquidation*
- *Évaluation d'entreprise*
- *Due diligence*
- *Autres missions d'audit*
- *Missions de procédure*
- *Missions d'examen limité*

## SYSTEME INTERNE DE CONTROLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ



Le Cabinet d'audit se conforme à l'éthique et aux normes professionnelles provenant de trois sources: le code de l'IESBA (International Ethics Standards Board of Accountants), y compris le supplément luxembourgeois, le règlement sur l'audit (pour les entités d'intérêt public) et la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit.

Le Cabinet d'audit a mis en place un système de gestion de la qualité (SoQM) basé sur les normes ISQM 1 et ISQM 2, destinés à fournir au Cabinet d'audit l'assurance raisonnable :

- ❖ que le Cabinet d'audit s'acquitte de ses responsabilités et réalise les missions conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires ;
- ❖ que les rapports de mission délivrés par le Cabinet d'audit sont appropriés aux circonstances.

Le système de gestion de la qualité fait partie intégrante de notre manuel de gestion des risques (Risk Management Manual) et de General Quality Management Manual (EI-GQMM) qui formalisent nos politiques et procédures dans les domaines suivants, entre autres :

- Responsabilités de leadership en matière de qualité au sein de la société ;
- Règles éthiques, y compris l'indépendance ;
- Acceptation et maintien des relations clients ;
- Ressources ;
- Performance de la mission ;
- Monitoring ;
- Revue de la qualité de la mission.

## Responsabilités de leadership en matière de qualité au sein du Cabinet d'audit

*Arnaud Yamalian*, Réviseur d'entreprises agréé et Administrateur, assume la responsabilité ultime pour l'ISQM 1 au sein du Cabinet d'audit.

*Bruno Chudeau*, Réviseur d'entreprises agréé et Administrateur, effectue la revue de la qualité de la mission en conformité avec ISQM 2.

Le Cabinet d'audit a mis en place des politiques et procédures destinées à promouvoir une culture interne fondée sur la reconnaissance de la qualité en tant qu'élément essentiel de la réalisation des missions.

## Règles éthiques

Le Cabinet d'audit s'est doté de politiques et de procédures destinées à lui fournir l'assurance raisonnable qu'elle-même ainsi que son personnel se conforment aux règles de déontologie applicables et qui concernent les aspects suivants (partie A et B du code de l'IFAC) :

- Intégrité ;
- Objectivité ;
- Compétence et Diligence professionnelle ;
- Comportement professionnel ;
- Confidentialité.



## Indépendance

Les responsables de missions doivent fournir au Cabinet d'audit des informations pertinentes relatives aux missions, et notamment concernant la nature et l'étendue des services à rendre, pour permettre à cette dernière d'évaluer leur conformité aux règles d'indépendance.

Le personnel signale sans délai à la gouvernance du Cabinet d'audit les situations et les relations qui portent atteinte à l'indépendance de telle sorte à ce que des mesures appropriées puissent être prises.

## Acceptation et maintien des relations clients

Le Cabinet d'audit a mis en place des procédures d'acceptation des clients et des missions intégrant en particulier des questions relatives aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêt potentiels et aux situations où le maintien de son indépendance pourrait être menacé.

Chaque année, la décision concernant la poursuite d'une mission est prise en observant des procédures similaires.

Les procédures répondent aux objectifs suivants :

- processus rigoureux d'évaluation des risques et de décision en matière d'acceptation ou de maintien des clients et missions ;
- Identifier et gérer les conflits d'intérêts potentiels ;
- Remplir nos obligations relatives à l'indépendance ;
- Identifier et refuser les clients qui nous feraient courir des risques excessifs ;
- Répondre aux exigences légales, réglementaires et professionnelles.



## Performance de la mission

La méthodologie adoptée par le Cabinet d'audit fournit l'assurance raisonnable que ses missions sont réalisées conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, et que le Cabinet d'audit émet des rapports appropriés aux circonstances.

L'assistance aux membres les moins expérimentés permet à ces derniers de mieux appréhender les objectifs des travaux qui leurs sont confiés. Les membres les plus expérimentés de l'équipe assument la responsabilité de la revue du travail effectué par les moins expérimentés en vue de déterminer que:

- ✚ les travaux ont été effectués selon les normes professionnelles et conformément aux obligations légales et réglementaires ;
- ✚ les questions importantes ont été soumises à un examen plus approfondi ;
- ✚ les consultations appropriées ont été faites et les conclusions auxquelles elles ont abouti ont été documentées et mises en pratique ;
- ✚ la nature, le calendrier et l'étendue des travaux ont été adaptés tout au long de la mission ;
- ✚ les travaux effectués permettent de fonder les conclusions formulées et sont correctement documentés.

## Monitoring

Le monitoring permanent facilite l'amélioration proactive et continue de la qualité des missions et du SoQM. En tant que petite société, Ecovis IFG Audit S.A. dispose d'informations facilement accessibles sur la question de savoir si le processus de suivi et de correction atteint l'objectif visé grâce aux connaissances du leadership.

Les activités de monitoring fournissent des informations qui permettent au Cabinet d'audit de prévenir une déficience. En outre, le Cabinet d'audit procède chaque année à une évaluation interne de son efficacité à atteindre les objectifs de la SoQM.

## Revue de la qualité de la mission

La revue de la qualité de la mission s'effectue régulièrement en se basant sur la loi et les normes professionnelles y compris ISQM 2, Supplément luxembourgeois à la norme ISQM 2 (*Engagement Quality Review*).

## Ressources technologiques

Outre les logiciels de bureautique et divers supports développés en interne conçus pour aider notre équipe d'audit à mettre en œuvre les travaux requis et leur permettre de les documenter, le Cabinet d'audit utilise le logiciel informatique Caseware pour assurer une mise en œuvre homogène de notre méthodologie ainsi qu'une documentation appropriée de nos travaux d'audit. Son utilisation contribue à renforcer notre aptitude à la réalisation d'audits de qualité.

## CONTROLE DE QUALITE EXTERNE

Chaque cabinet de révision agréé fait régulièrement l'objet d'un contrôle de qualité externe, organisé et effectué par la CSSF et par l'IRE.

Le Cabinet d'audit a fait l'objet d'un contrôle courant de la CSSF en 2024 dont les conclusions ont été prises en compte. Le contrôle précédent date de 2019 dont les conclusions n'appellent pas de commentaires particuliers susceptibles de devoir être repris dans les rapports de transparence émis par le Cabinet d'audit.

Le Cabinet d'audit a également été soumise en mars 2024 à un contrôle de l'IRE en matière de LBC/FT dont les conclusions ont été prises en compte.

Notre cabinet a fait l'objet en 2023 de contrôle de qualité à distance par le réseau Ecovis International. Aucune observation n'a été formulée.

## MANDATS DE RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉS AUPRÈS D'ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC

L'unique entité d'intérêt public (EIP) pour laquelle le Cabinet d'audit a effectué un contrôle légal des comptes est GAZ Capital S.A.

## POLITIQUE EN MATIÈRE D'INDÉPENDANCE

Les règles d'indépendance en vigueur au sein du Cabinet d'audit tiennent compte des dispositions légales applicables au Luxembourg ainsi que des normes édictées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

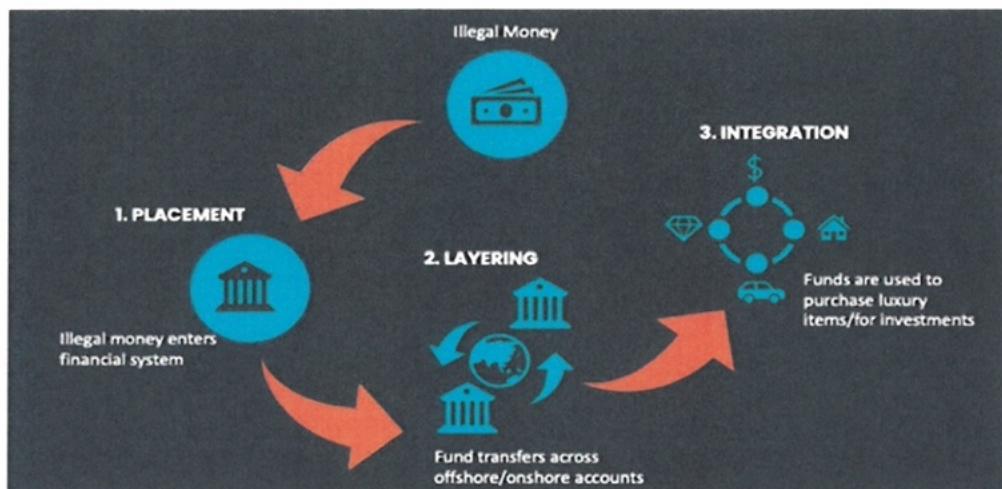
Dès leur entrée en fonction, les personnes qui rejoignent le Cabinet d'audit s'engagent à respecter les règles et principes relatifs à l'exercice de la profession de Réviseur d'entreprises, parmi lesquelles figurent les règles d'indépendance.

En ce qui concerne le contrôle de comptes des EIP, le Cabinet d'audit confirme le respect des dispositions réglementaires prévues par le Règlement (UE) N°537/2014 du Parlement Européen et telles que reprises au paragraphe 17(7) dudit règlement. En effet, sur base individuelle, un mécanisme de rotation est mis en place afin que le contrôle légal des comptes, par les associés d'audit principaux, pour les entités concernées, n'excède pas sept ans et qu'un délai de trois ans soit respecté si le contrôle des comptes devait à nouveau être réalisé après cette période de sept ans.

## FORMATION PERMANENTE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Cabinet d'audit organise la formation de ses collaborateurs au travers d'un programme de formation établi chaque année. Les formations choisies tiennent compte de l'actualité et des besoins particuliers de la Société en fonction de ses clients et/ou de ses missions.

La dernière formation, organisée pour tous les employés d'Ecovis IFG Audit S.A. en novembre 2024, était consacrée à l'utilisation du CaseWare avec un accent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Par ailleurs et en application du règlement CSSF Nr. 16-10 du 21 novembre 2016 portant sur l'organisation de la formation continue des Réviseurs d'entreprises et des Réviseurs d'entreprises agréés, définis à l'article 1<sup>er</sup> points (33) et (34) de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, ces derniers doivent participer à des programmes adéquats de formation continue afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé.

Le règlement CSSF Nr. 16-10 portant organisation de la formation continue des réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises agréés prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer ainsi au moins 120 heures de formation continue par période de référence de trois ans, dont au minimum 20 heures par année de référence.

À cet égard, les Réviseurs d'entreprises agréés, Administrateurs du Cabinet d'audit *Arnaud Yamalian et Bruno Chudeau* ont suivi une formation sur le reporting extra-financier des entreprises conformément à la CSRD (EU Corporate Sustainability Reporting Directive) et ont reçu les certificats leur autorisant l'exercice de la mission de certification des informations en matière de durabilité.



## INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Chiffres d'affaires



*Le chiffre d'affaires est réparti comme suit :*

<i>Exercice comptable du 1 janvier au 31 décembre 2024</i>	<i>Montants en EUR</i>
Capitaux propres	31.000
Total de l'actif	813.000
Chiffre d'affaires	1.359.000

Nombres de personnes occupées (moyenne sur l'année comptable)	10
Actionnaires et Administrateurs	2 Administrateurs (dont 2 Actionnaires)

*Les honoraires perçus au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 se ventilent comme suit (EUR) :*

	Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public.	45.000
	Revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	1.184.000
<i>Sous-total :</i>	<i>Chiffre d'affaires total réalisé par le cabinet d'audit provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés<sup>1</sup></i>	<i>1.229.000</i>
	Revenus provenant d'autres services d'audit	130.000
	Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités	0
<b>Total :</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1.359.000</b>

<sup>1</sup> Aucun autre membre du réseau ECOVIS INTERNATIONAL n'a été impliqué dans le contrôle des comptes de l'EIP en 2024.

## BASE DE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

Les Réviseurs d'entreprises agréés sont rémunérés sur la base d'un salaire brut fixe mensuel.

La rémunération des actionnaires et de tous les collaborateurs du Cabinet d'audit ne dépend en aucune manière des résultats des contrôles légaux des comptes ou d'autres aspects pouvant représenter un risque pour l'indépendance du Cabinet.

## DECLARATIONS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

### **Déclaration sur l'efficacité du fonctionnement du système interne de contrôle qualité**

Nous confirmons être convaincus que nos systèmes de contrôle qualité internes sont robustes, fonctionnent efficacement et nous permettent d'identifier facilement tout domaine d'amélioration potentielle.

Nous utilisons les résultats des contrôles internes et des examens réglementaires externes pour améliorer notre système de contrôle qualité.

### **Déclaration concernant la politique du Cabinet d'audit en matière d'indépendance**

Nous estimons que les pratiques du cabinet d'audit en matière d'indépendance sont appropriées et conformes aux exigences législatives et réglementaires en vigueur. Nous confirmons qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée.

### **Déclaration concernant la politique du cabinet d'audit en matière de formation**

Le Cabinet d'audit estime que l'organisation décrite au chapitre « Formation Permanente » est appropriée et fournit l'assurance d'un suivi efficace et suffisant concernant la formation donnée aux contrôleurs légaux des comptes et au personnel professionnel de l'audit.

## ACTUALISATION

Les éléments d'information repris dans ce rapport de transparence ont été actualisés jusqu'à ce jour y compris.

Fait à Luxembourg en date du 28 avril 2025 et publié sur le site internet de l'Ecovis International.

## CONTACT

### **ECOVIS IFG AUDIT S.A.**

44, rue de Wiltz  
L-2734 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

Tel. : +352 27 76 25 29

[email@ecovis-audit.lu](mailto:email@ecovis-audit.lu)

Site Internet: <https://www.ecovis.com/luxembourg>

